

Cette approche pragmatique du développement a bien servi le Canada et n'a certainement pas dissuadé les investisseurs internationaux d'engager des capitaux au Canada. Aucun autre pays du monde industrialisé — et probablement du monde entier — ne compte autant sur les investissements internationaux, ne les soutient aussi efficacement et en profite autant que le Canada depuis quelques décennies. Il n'est donc pas étonnant que le Canada soit en faveur d'un environnement qui facilite les investissements internationaux.

En d'autres termes, le Canada fait bon accueil aux investissements étrangers dont il pourra tirer des avantages appréciables. Nous sommes également très intéressés à ce que les multinationales installées au Canada soient de bons citoyens corporatifs, dans l'esprit des directives de l'O.C.D.E. et de nos propres directives, notamment en s'adonnant à des activités d'exportation économiquement viables, en utilisant des ressources canadiennes lorsqu'elles sont concurrentielles, en exécutant des travaux indépendants de recherche et de développement au Canada, en permettant à des Canadiens de devenir actionnaires et de participer à la gestion, en donnant à l'entreprise canadienne suffisamment de liberté sur le plan de la gestion et en cherchant à utiliser les ressources et les profits réalisés au Canada à l'avantage de l'économie canadienne.

D'autre part, le niveau élevé de participation étrangère au Canada a fait craindre les répercussions que cette situation pourrait avoir sur l'essor et l'indépendance économiques du Canada et, conséquemment, a donné lieu à l'adoption d'un certain nombre de politiques modérées.

Face aux investissements étrangers, le Canada a adopté trois grandes approches. La première consiste à réduire au minimum les obstacles administratifs, réglementaires ou législatifs qui gênent les activités des sociétés contrôlées ou détenues par des intérêts étrangers au Canada. Nous avons toujours accordé aux entreprises étrangères le même traitement qu'aux entreprises nationales. Une fois établies au Canada, elles sont généralement régies par les mêmes dispositions fiscales, règlements et conditions d'admissibilité à des subventions et à des prêts gouvernementaux que les entreprises canadiennes.

La seconde approche est la suivante : lorsque certaines restrictions à la participation étrangère sont indiquées, les quelques exceptions majeures à cette règle concernent trois secteurs clés de l'économie, à savoir les institutions financières, les communications et la culture, et le secteur pétrolier et gazier. Les mesures appropriées dans ces secteurs ont généralement été consignées dans des textes législatifs et réglementaires pour ne pas être laissées au hasard du moment. Le nombre limité de secteurs clés au Canada se compare très favorablement à celui des États-Unis et d'autres pays de l'O.C.D.E.

J'aimerais vous entretenir brièvement de ces trois secteurs canadiens. En ce qui